



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 juin 2019

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Sixième session

Bangkok, 28-30 août 2019

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la sixième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe (section I) et les annotations y relatives (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Évolution de la répartition géographique et intensification des risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique.
3. Action régionale : mise en place effective du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes :
 - a) Renforcement des dispositifs d'évaluation des risques et d'alerte rapide multirisque ;
 - b) Application du principe « Unis dans l'action » des Nations Unies à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience ;
 - c) Amélioration des applications et des services d'information géospatiale pour la résilience aux catastrophes ;
 - d) Statistiques relatives aux catastrophes ;
 - e) Plateforme de gestion des données et des informations pour la résilience aux catastrophes par l'intermédiaire du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.
4. Examen de l'orientation future du sous-programme relatif à la réduction des risques de catastrophe.
5. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-seizième session.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa sixième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme provisoire de l'ouverture de la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-disaster-risk-reduction-sixth-session.

b) Élection du Bureau

La liste des participants sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-disaster-risk-reduction-sixth-session.

Le Comité élira le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) de la session.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CDR/2019/L.1)

Annotation

Le Comité adoptera l'ordre du jour provisoire, sous réserve des modifications qui pourraient être nécessaires.

2. Évolution de la répartition géographique et intensification des risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique

Documentation

Résumé du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2019 (ESCAP/CDR/2019/1)

Annotation

Le Comité sera saisi du document paru sous la cote ESCAP/CDR/2019/1, dans lequel les conclusions du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2019 (*Asia-Pacific Disaster Report 2019*) sont reprises. Sur la base des résultats de travaux de recherche pluridisciplinaire, la situation de risque dans la région y est réévaluée. Prenant en compte tous les types de catastrophes – intensives, extensives, à évolution lente ou soudaines –, ce document apporte des éléments de preuve de l'évolution de la répartition géographique et de l'intensification des risques de catastrophe et de la multiplication des zones à risque, et recense les principales lacunes en matière de résilience. La façon dont les risques de catastrophe aggravent les inégalités et privent d'autonomie les communautés à risque déjà marginalisées est abordée. La capacité de recenser et d'atteindre les plus défavorisés afin de renforcer leur résilience aux catastrophes est essentielle pour favoriser l'égalité, l'autonomisation et l'inclusion en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres programmes mondiaux de développement. Après que le secrétariat aura présenté un exposé, un groupe d'experts composé de représentants de gouvernements, du milieu universitaire et de groupes de réflexion examinera les incidences des catastrophes et les mesures recommandées afin de renforcer la résilience aux catastrophes dans la région et définira le rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à cet égard.

3. **Action régionale : mise en place effective du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes**

Documentation

Mise en place effective du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes (ESCAP/CDR/2019/2)

Annotation

Dans la région, la plupart des zones particulièrement exposées aux catastrophes ont un caractère transfrontière, d'où la nécessité d'avoir des stratégies régionales et sous-régionales de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience. À sa cinquième session, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a appuyé les mesures que prend le secrétariat afin de regrouper les différents volets de ses travaux relatifs aux dispositifs d'alerte rapide multirisque, aux applications spatiales régionales aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en commun des connaissances dans le cadre d'un réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes. Le programme de travail proposé pour rendre effectif le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes figure dans le document paru sous la cote ESCAP/CDR/2019/2 et comprend les activités suivantes : a) des dispositifs d'évaluation des risques et d'alerte rapide multirisque ; b) des applications et des services d'information géospatiale visant à améliorer la résilience aux catastrophes ; c) des statistiques relatives aux catastrophes et d) une plateforme de gestion des données et des informations pour la résilience aux catastrophes grâce aux travaux du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Les membres et membres associés sont invités à donner des orientations supplémentaires sur le programme de travail proposé. Après que le secrétariat aura présenté des exposés, un groupe d'experts composé de responsables gouvernementaux, de représentants du milieu universitaire et du secteur privé examinera les conclusions présentées dans le document et formulera des recommandations tendant à définir les priorités pour la mise en place effective du Réseau.

a) **Renforcement des dispositifs d'évaluation des risques et d'alerte rapide multirisque**

Documentation

Mise en place effective du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes (ESCAP/CDR/2019/2)

Annotation

Conformément à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, les possibilités de coopération régionale comprennent la promotion d'activités régionales et sous-régionales concrètes visant à renforcer la modélisation, l'évaluation, la cartographie et le suivi des risques de catastrophe, ainsi que les dispositifs d'alerte rapide multirisque s'agissant des catastrophes communes et transfrontières. Le défi consiste à contextualiser les dispositifs d'alerte rapide de deuxième génération dans différentes zones particulièrement exposées aux catastrophes. Grâce à la coopération internationale et à des mécanismes tels que le Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque, une initiative de partenariat de grande ampleur, l'occasion est donnée de renforcer ou de développer les capacités des États membres en ce qui concerne les dispositifs d'alerte rapide multirisque en augmentant les investissements et en mettant davantage en commun des informations, des compétences, des ressources et des bonnes pratiques. La mise en place du

Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes est également l'occasion de combler les lacunes en matière de résilience dans les pays vulnérables de la région qui sont dotés de moyens réduits en renforçant les dispositifs d'évaluation des risques et d'alerte rapide multirisque.

b) Application du principe « Unis dans l'action » des Nations Unies à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience

Documentation

Report of the thematic working group on disaster risk reduction and resilience of the Asia-Pacific Regional Coordination Mechanism (ESCAP/CDR/2019/INF/1) (en anglais seulement)

Annotation

Le Comité sera saisi d'une note d'information portant la cote ESCAP/CDR/2019/INF/1 dans laquelle sont présentées les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en vue d'appliquer le principe « Unis dans l'action » à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience dans le contexte précis du Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui fait partie intégrante du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes.

c) Amélioration des applications et des services d'information géospatiale pour la résilience aux catastrophes

Documentation

Mise en place effective du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes (ESCAP/CDR/2019/2)

Annotation

Conformément à la résolution 2016/27 du Conseil économique et social, la CESAP fournit des services de secrétariat au Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, ce qui est une étape importante du processus de renforcement des capacités des États membres en matière de gestion de l'information géospatiale. La CESAP contribue également à la mise en place effective du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes en appuyant les activités de son programme de travail relatives aux services géospatiaux pour la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans le contexte spécifique des zones à risque.

d) Statistiques relatives aux catastrophes

Documentation

Rapport du Comité de statistique sur sa sixième session (ESCAP/CST/2018/6)

Cadre de statistiques relatives aux catastrophes : résultats des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/74/24)

Annotation

À sa soixante-quatorzième session, la Commission a pris note des travaux menés par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique à l'appui du suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, la Commission a adopté la résolution 74/6 intitulée « Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique », dans laquelle elle a prié le Comité de statistique à sa sixième session, et le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa sixième session, d'examiner les résultats des travaux du Groupe d'experts et de lui soumettre ces examens à sa soixante-seizième session. La principale production technique du Groupe d'experts est le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes qui requiert un examen par des spécialistes des catastrophes et des statisticiens.

Compte tenu des décisions prises par la Commission et des mesures prises ultérieurement par le Comité de statistique, le Comité de la réduction des risques de catastrophe est invité à passer en revue les travaux du Groupe d'experts, notamment le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes (ESCAP/74/24), et à examiner et à appuyer les recommandations formulées par le Comité de statistique (ESCAP/CST/2018/6).

- e) **Plateforme de gestion des données et des informations pour la résilience aux catastrophes par l'intermédiaire du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes**

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/11)

Annotation

Le document paru sous la cote ESCAP/75/11 contient le rapport de la troisième session du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Le Conseil d'administration a approuvé la mise en place effective de l'Atlas des risques de catastrophe en Asie-Pacifique, une base de données régionale qui centralise des informations sur plusieurs risques transfrontières dans la région, et a élaboré le plan d'action d'un mécanisme de coopération sous-régionale concernant les risques de catastrophe à évolution lente, en particulier les tempêtes de sable et de poussière en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale. Ces deux activités appuient la mise en place effective du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes.

4. **Examen de l'orientation future du sous-programme relatif à la réduction des risques de catastrophe**

Le Comité souhaitera peut-être donner des orientations sur l'orientation des activités à court et à long terme du secrétariat relatives à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience, compte tenu de l'orientation et des priorités définies dans le projet de plan-programme pour 2020¹. Le Comité est également invité à fournir au secrétariat des indications sur la manière d'intégrer les résultats de ses délibérations dans l'élaboration du projet de plan-programme pour 2021.

¹ ESCAP/75/26.

5. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-seizième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres souhaiteront peut-être distribuer à l'avance des propositions ou des textes de projets de résolution sur les questions prioritaires relatives à la réduction des risques de catastrophe afin que la Commission les examine à sa soixante-seizième session, en 2020.

6. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions qui auront été portées à son attention.

7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa sixième session

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/CDR/2019/L.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa sixième session, lequel sera soumis à la Commission à sa soixante-seizième session, en 2020.
